

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2024-010 - ADOPTION D'UNE MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL PUBLIC DE REDON

Le 1^{er} février 2024, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 26 janvier 2024

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - M. André THIBAudeau

Excusés :

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Le comité d'appui du centre hospitalier intercommunal Redon Carentoir rassemble des élus (parlementaires et élus locaux), des citoyens et usagers, des personnels de santé, et tout acteur du territoire souhaitant le rejoindre. Cet engagement collectif vise à défendre le service hospitalier et plus particulièrement l'hôpital public de Redon.

Ainsi, le comité soutient la création d'un nouveau centre hospitalier, dimensionné pour répondre aux besoins du territoire.

Dans ce cadre, le comité sollicite l'appui des collectivités du territoire et demande à leur conseil municipal d'adopter la motion « l'hôpital de Redon, notre bien commun », annexée à la présente délibération.

CONSIDÉRANT que la vétusté du bâtiment central de l'hôpital de Redon met en difficulté les personnels, les patients, nuit à son attractivité et représente un gaspillage et un handicap budgétaires majeurs ;

CONSIDÉRANT les besoins de santé du territoire, validés et contractualisés dans le Contrat Local de Santé ;

CONSIDÉRANT le projet médical validé par le conseil de surveillance et l'Agence Régionale de Santé ;

CONSIDÉRANT les engagements du comité d'appui pour l'hôpital ;

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter la motion « L'hôpital de Redon notre bien commun ! Plateforme commune de positionnement du territoire », annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL

Le Maire,
Danielle CORNET



Pièce annexe : L'hôpital de Redon notre bien commun ! Plateforme commune de positionnement du territoire

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :5/02/2024.....
- De la publication ou notification le :5/02/2024.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.